



CoNaRe
Comisión Nacional
para los Refugiados



Migraciones



Ministerio del Interior
Argentina

Guide pour demander le renouvellement du document provisoire des demandeurs d'asile

Guide pour demander le renouvellement du document provisoire des demandeurs d'asile

Important:

- Les démarches sont personnelles et gratuites. Elles ne requièrent pas l'intervention d'intermédiaires.
- Pour le moment vous pourrez renouveler par ce moyen uniquement si vous habitez dans la Ville de Buenos Aires ou le Grand Buenos Aires. Si vous habitez à l'intérieur du pays, vous devrez aller à la Délégation ou au Bureau Migratoire de la Direction Nationale des Migrations, le plus proche de votre domicile. Sur le suivant lien vous trouverez les données de contact des Délégations et des Bureaux Migratoires:
<http://migraciones.gov.ar/accesos/delegaciones.php>
- Il n'est pas possible de demander le renouvellement du document provisoire si vous êtes hors du territoire argentin. Si c'est le cas, vous pouvez envoyer votre consultation à la suivante adresse de courrier électronique:
solicitud.conare@migraciones.gob.ar
- Si vous n'avez aucun type de document d'identité (Passeport ou carte d'identité de votre pays d'origine), vous devrez le clarifier, compléter le formulaire et joindre la documentation requise.
- Le courrier électronique que vous déclariez sera le courrier constitué et sera le moyn par lequel vous serez informé des nouvelles, mises en demeures et citations. En cas d'aucune modification vous devrez l'informer à la suivante adresse:
solicitud.conare@migraciones.gob.ar

Guide for applying the renewal of the temporary document for asylum-seekers

- Si vous avez perdu ou vous avez été volé le document provisoire ou le document de votre pays d'origine, vous devrez le clarifier et joindre la certificat de perte ou la plainte, selon le cas.
- La demande pour le renouvellement doit être faite dans les cinq jours avant l'échéance et, exceptionnellement, jusqu'à 10 jours après la date d'expiration du document provisoire. Si votre précaría ou document provisoire est arrivé(e) à expiré(e) hors de ce délai, vous devrez compléter le formulaire et joindre une note où vous devrez expliquer le motif pour lequel vous n'avez pas renouvelé dans le délai établi. Cette note doit être signée.
- Si vous avez un rendez-vous pour un entretien devant la Conare et que le document provisoire ait la même date d'échéance, il sera renouvelé personnellement dans cette même occasion. Il n'est pas nécessaire que vous demandiez le renouvellement en ligne.
- Si vous n'avez pas la possibilité de renouveler par manque d'accès à internet ou un autre inconvénient, ne doutez pas de nous contacter:
- Téléphones: 011 4317-0200 ext. 74022 / 74023
- Courrier électronique: solicitud.conare@migraciones.gob.ar (Toujours clarifiez le motif de votre consultation et envoyez la copie des deux côtés de la précaría et du document d'identification)

Guide for applying the renewal of the temporary document for asylum-seekers

Si vous complétez le formulaire vous êtes entrain de demander le renouvellement de votre document provisoire émis conformément l'article 31 de la Loi N° 26165.

Cliquez sur l'icône [“Demanda de renouvellement du document provisoire pour les demandeurs d'asile”](#)



Quand vous cliquez cet icône vous trouverez un formulaire que vous devrez compléter pour demander le renouvellement de votre document provisoire.

Guide for applying the renewal of the temporary document for asylum-seekers

Ensuite, des champs se déplieront pour compléter avec vos données personnelles et après vous devez joindre une image du document d'identité de votre pays d'origine et les deux côtes de votre document provisoire. Rappelez-vous de remplir tous les champs avant de passer à l'étape suivante. Tous les champs avec un (*) doivent être remplis obligatoirement, dans le cas contraire, la demande ne pourra pas être traitée. Si vous n'avez aucun document de votre pays d'origine choisissez "Sans document" dans "Type de Document" et mettez "0" dans "Numero de document".

ATTENTION:

En cas des groupes familiales, en plus de remplir leurs données dans le champ correspondant, vous devrez remplir un nouveau formulaire et joindre la documentation requise pour chacun des membres de votre famille. Seuls les documents provisoires avec le formulaire rempli et la documentation jointe seront renouvelés.

Avant de finir la demande de renouvellement du document provisoire, vous devrez joindre la suivante documentation:

- Pièce d'identité (carte, passeport, certificat de naissance, certificat de perte ou plainte, etc.) Si vous n'avez aucun type de documentation de votre pays d'origine, écrivez une note, expliquez que vous n'avez pas de documentation et joignez cette note dans "Document d'identité".
- Les deux côtes du document provisoire

Guide for applying the renewal of the temporary document for asylum-seekers

- Si c'est pertinent:

- Certificat de perte du document provisoire

- Note expliquant le motif pour lequel vous n'avez pas renouvelé le document dans le délai établi. La note doit contenir l'explication en détail et être signée en bas de page. En cas de motifs comme des raisons de santé, vous devrez joindre le certificat médical correspondant.

Documents à joindre:

Document d'identité (*)

NO SE SELECCIONÓ UN ARCHIVO. [Cliquer sur "Sélectionner fichier" et sélectionner le fichier correspondant](#)

Copie de l'actuel document provisoire (*)

NO SE SELECCIONÓ UN ARCHIVO.

Documentation additionnelle optionnelle

NO SE SELECCIONÓ UN ARCHIVO.

NO SE SELECCIONÓ UN ARCHIVO.

NO SE SELECCIONÓ UN ARCHIVO.

IMPORTANT: Vous pouvez uniquement joindre des fichiers en JPG et/ou en format PDF

Guide for applying the renewal of the temporary document for asylum-seekers

Une fois que vous ayez rempli toute l'information et envoyé les documents requis, ils seront envoyés au Secrétariat Exécutif de la CONARE où ils seront traités et évalués.

Quand vous finissez le chargement du formulaire et de la documentation le suivant recadré apparaîtra:



Après que l'information soit vérifiée et que les conditions soient remplies, vous recevrez un nouveau document provisoire au format numérique(pdf) valable pour 90 jours dans la courrier électronique que vous avez donné. Si un élément manque, vous recevrez un courrier électronique où vous serez informé/e sur les pas á suivre.

Le document provisoire que vous recevrez vous permettra de transiter légalement á l'intérieur du pays, fixer votre domicile, travailler et accéder à tous les services publics de santé et d'éducation. Avec le numéro du document provisoire vous pourrez faire les démarches et obtenir gratuitement le Code Unique d'Identification du Travail (CUIT/CUIL) octroyé par l'ANSES (Administration Nationale de la Sécurité Sociale). Le CUIL vous permettra de travailler légalement conformément aux règles du travail en vigueur.

Guide for applying the renewal of the temporary document for asylum-seekers

POUR TENIR COMPTE:

Pour maintenir la validité du document provisoire et que vous ne restiez pas dans une situation migratoire irrégulière, sous risque à ce que votre procédure soit clôturée, vous devrez le renouveler dans le délai établi.

La documentation provisoire n'est pas un document de voyage valable pour sortir du pays. Si vous décidez voyager hors de l'Argentine une fois formalisée votre demande, vous devrez avoir un document de voyage valable et en vigueur. Selon votre nationalité, si l'Argentine demande le visa consulaire pour entrer au pays, vous devrez faire les démarches et l'obtenir pour la rentrée. Si vous allez voyager à l'étranger pendant le traitement de votre demande, vous devrez informer au Secrétariat Exécutif de la CONARE et expliquer les motifs et les dates du voyage.

Si vous avez besoin de mener une consultation ou requérez l'assistance légale, vous pouvez contacter le Bureau du Programme d'Aide et Représentation Légale des Réfugiés et Demandeurs d'Asile du Ministère Public de la Défense, de la Nation (Res. DGN N° 1.055/11). Vous avez le droit d'être assisté gratuitement par un avocat du Ministère Public (Defensoria General de la Nation); l'avocat vous assistera dans toutes les instances de la procédure pour déterminer le statut de réfugié ou la régularisation de votre situation migratoire devant la Direction Nationale des Migrations.

Téléphone: (011)5237-4736

Courrier électronique: refugiados@mpd.gov.ar

Si vous avez encore des consultations sur la procédure de demande de renouvellement du document provisoire, écrivez-nous à:

solicitud.conare@migraciones.gob.ar

(011) 4317-0200 ext. 74022 / 74023

Argentina unida



Migraciones



Ministerio del Interior
Argentina